

MOTION

La Chambre des Députés

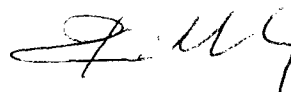
- considérant que l'élargissement de l'Union européenne doit susciter un esprit de partenariat et de solidarité entre les anciens et nouveaux membres de l'Union européenne;
- estimant que le transfert de connaissances entre les anciens et les nouveaux Etats membres doit se faire au niveau des administrations et des facultés;
- estimant pourtant que l'esprit de solidarité et d'ouverture envers les nouveaux membres doit se développer plus particulièrement auprès des jeunes;
- considérant que les jeunes des pays d'adhésion peuvent en principe profiter des programmes d'échange pour les jeunes de l'Union européenne (p.ex. le "service volontaire") par le biais des accords d'association existants;
- considérant qu'ils se posent néanmoins multiples obstacles quant à l'éligibilité des jeunes;

invite le Gouvernement

- à augmenter l'attrait, auprès des fonctionnaires et employés de programmes d'échanges entre le Luxembourg et les pays candidats; ceci par des réunions d'information, par des moyens financiers supplémentaires et par l'élimination d'entraves de toutes sortes à la mobilité
- à s'engager au niveau bilatéral et européen pour l'élimination des obstacles (notamment dans le domaine de la sécurité sociale) à une mobilité réelle des jeunes des pays candidats voulant profiter des programmes d'action de l'Union européenne
- à augmenter sensiblement l'information des étudiants sur les possibilités de programmes d'échange existants avec les pays candidats, ceci en prévoyant une campagne d'information dans les lycées et un envoi auprès des étudiants inscrits auprès des facultés et instituts luxembourgeois et étrangers
- à cibler cette campagne d'échange sur la période 2001-2004 et de tirer un bilan après cette période


Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 26.10.2000

Le Greffier,



Pierre Dillenbourg

Le Président,



Jean Spautz